

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : *Herbicide NUP 12003*
Numéro d'homologation : *31434*
Numéro de la demande : *2013-0660*
Numéro de document de l'ARLA : *2439861*

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le 31 décembre 2017 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} septembre 2017**, accompagnés des CODO requis. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 9 ÉCOTOXICITÉ

CODO : 9.3.5
Titre : Étude de toxicité aiguë
Précisions : Invertébrés d'eau douce non visés – *Daphnia magna*

OU

CODO : 9.5.4
Titre : Étude de toxicité aiguë
Précisions : Poissons

ET

CODO : 9.8.6
Titre : Étude de toxicité vasculaire aquatique
Précisions : Plantes non visées – plantes vasculaires aquatiques – *Lemna gibba*